

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES



PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations proposées sur le site internet du Camping Paradis La Grand'Métairie mais aussi à n'importe quel autre support de communication.

Le contenu du site internet se doit d'informer les clients. En fonction du taux de remplissage et/ou selon certaines dates uniquement dans la saison, certaines des prestations proposées peuvent être sujettes à modification. Les tarifs indiqués sont donnés à titre indicatif, valables uniquement sur la saison en cours et peuvent subir des modifications. La prestation aura lieu au tarif en vigueur à la date de la commande. Les tarifs sont indiqués TTC. Tout changement du taux de TVA entraînera une modification du tarif. Conformément au Code du Tourisme, Camping Paradis La Grand'Métairie se réserve le droit d'apporter des aménagements aux informations présentes sur le site internet ou tout autre support de communication. En cas de modifications importantes, celles-ci seront communiquées sur le site internet du camping par le biais d'Erratum.

Les plans et les photos présentés sur nos supports de communication sont non contractuels.

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Toute personne contractante doit être âgée d'au moins 18 ans. Le contractant sera obligatoirement présent pendant toute la durée du séjour.
- La réservation est effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Il sera donc impossible de sous-louer voire de céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiqué ne peut être dépassé sachant qu'un bébé compte pour une personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping et les sommes versées ne seront pas remboursées.

Devis

- La validité d'un devis est de 5 jours à compter de la date de réception.

Frais de réservation

- Les frais de dossier s'élèvent à 25€.

Demande particulière

- Le camping ne peut garantir aucune demande particulière formulée lors de la réservation. Le numéro d'emplacement ainsi que le plan du camping ne vous seront communiqués qu'à l'arrivée.

2. TARIFS, TAXE DE SÉJOUR, REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2025. Les prix s'entendent en euros, TVA incluse et correspondent à l'hébergement choisi, le nombre de personnes et la durée.
- La taxe de séjour est perçue pour le compte de la municipalité et est payable avec le solde du séjour ou sur place. Base tarifaire 2024 à titre indicatif : 0.40€/jour/personne de + de 18 ans du 01 juillet au 31 août.
- Une redevance ordures ménagères sera facturée pour chaque participant, au tarif de 0.40€/jour/personne pour financer la collecte de vos déchets, pendant votre séjour.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

- En locatif, pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. **Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.**
- En emplacement de camping, pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 100€ doit être réglé dès la réservation. **Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.**
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation que ce soit pour une location ou un emplacement.

4. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Le Camping Paradis La Grand'Métairie informe qu'en vertu de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transports, de restauration et de loisirs

fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Un récapitulatif de votre séjour vous est communiqué pour toute réservation par téléphone ou sur notre site internet avant tout règlement définitif, de sorte que toutes les commandes effectuées ne puissent faire l'objet d'un droit de rétractation.

5. RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Modes de paiement acceptés

Que ce soit pour l'acompte comme pour le solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par différents modes de paiement :

Chèque bancaire (non accepté à moins de 30 jours avant l'arrivée), chèques vacances, chèques vacances Connect, carte bancaire (site sécurisé), virement bancaire national ou international.

Modalités de règlement

Que ce soit sur le site internet du camping ou par courrier,

Toute demande de réservation ferme se déroule en 2 temps comme suit :

- Acompte de 30% du montant du séjour (ou 100€ pour les emplacements) + frais de dossier + assurance annulation (facultative).
- Solde du séjour au plus tard 30 jours avant l'arrivée pour les séjours en locatifs et emplacements. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais impartis, celui-ci est considéré comme annulé et les conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

ATTENTION : la demande de réservation par courrier n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription envoyée par le camping.

• Paiement en 3X, 4X par carte bancaire avec notre partenaire FLOA.

Notre partenaire financier FLOA, propose des solutions de paiement pour vos achats de biens et/ou de services, en différé, en 3 ou en 4 échéances par carte bancaire. Ces solutions de paiement sont réservées aux particuliers (personnes physiques majeures) résidants en France, titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard possédant une date de validité correspondant à la durée du remboursement. FLOA, RCS Bordeaux 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7 – 71 Rue Lucien Faure à Bordeaux (33300) soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 et enregistrée à l'ORIAS sous le numéro n° 07 028 160 (www.orias.fr). FLOA se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande de financement ; vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours.

Pour en savoir plus :

<https://www.floabank.fr/conditions-generales-paiement-plusieurs-fois> .

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous demandez à payer votre commande de biens et/ou de service au moyen de ces solutions de paiement, vos données personnelles seront transmises à FLOA à des fins d'étude de votre demande de financement, de gestion de votre contrat de crédit et le cas échéant, de recouvrement. <https://www.floabank.fr/politique-confidentialite> .

6. VOTRE SÉJOUR

Caution

- Pour les locatifs, une caution de 320€ vous sera demandée à l'arrivée par empreinte de carte bancaire pour couvrir d'éventuels dégâts, perte du badge de la barrière et frais de nettoyage. L'équipe du camping contrôle chaque hébergement après les départs. Les cautions vous sont restituées sous 8 jours.

- Pour les emplacements, cette caution s'élèvera à 20€ pour le badge de la barrière.

- Tout objet cassé ou détérioré, restera à la charge du locataire. De même, la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire, incombe au locataire. La caution ne sera donc restituée qu'en fin de séjour déduction faite des éventuelles indemnités retenues, sur facture justificative, pour les possibles dégâts constatés. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

- Il vous est possible de souscrire à un forfait nettoyage d'une valeur de 100€ TTC.

Arrivée et départ

- Emplacements camping : les arrivées se font à partir de 15h00 et les départs jusqu'à 12h00.

- Hébergements locatifs : les arrivées se font à partir de 16h00 et les départs à 10h00 au plus tard. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté.

- Le camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles 24h après la date prévue.

Pendant votre séjour

- Le port du bracelet est OBLIGATOIRE pendant tout le séjour.

- Tous nos locatifs sont non-fumeurs et les barbecues électriques sont interdits.

Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

7. VISITEURS

- Les visiteurs sont admis dans l'enceinte du camping après s'être présentés à la réception du camping.
- Les visiteurs auront accès aux infrastructures du camping, **exception faite des espaces aquatiques.**

8. ANIMAUX

- Du 05 avril au 04 juillet et du 31 août au 13 septembre, deux animaux par emplacement sont autorisés moyennant une redevance de 6€/nuit (42€ la semaine) par animal et devant être déclarés à la réservation.
- Du 05 juillet au 30 août, un seul animal sera autorisé sous les mêmes conditions. Carnet de vaccination à présenter sur place.
- Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie ne sont pas admis.

9. IMAGE

Sachant la notoriété de votre « Camping Paradis » vous pourrez être amené à figurer dans des plans photos ou vidéos et de ce fait, vous autorisez expressément et sans contrepartie, le Camping Paradis La Grand'Métairie à utiliser des photographies et/ou films qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins de communication du groupe Camping Paradis. De même, vous autorisez leur diffusion, leur publication et leur commercialisation sur tout type de supports susceptibles d'être utilisés.

Tout vacancier refusant d'être photographié ou filmé pendant son séjour devra en faire part au Camping Paradis La Grand'Métairie préalablement et par écrit.

10. LITIGE

- Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au Camping Paradis La Grand'Métairie.

11. MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au Camping Paradis La Grand'Métairie.
- Le tribunal compétent en cas de litige, est le tribunal d'instance des Sables d'Olonne. Conformément à l'article L.152-1 de la consommation, les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : CMAP (centre de médiation et d'arbitrage de Paris-CCI de Paris).

12. RESPONSABILITÉ CAMPING PARADIS LA GRAND'MÉTAIRIE

Le client reconnaît expressément que le Camping Paradis La Grand'Métairie ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires. Toutes les photos et les

textes utilisés sur le site internet du Camping Paradis La Grand'Métairie sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Camping Paradis La Grand'Métairie comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par Camping Paradis La Grand'Métairie, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Camping Paradis La Grand'Métairie en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante :

Camping Paradis La Grand'Métairie, 8 rue de la Vineuse en Plaine, 85440 St Hilaire la Forêt, en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

14. ANNULATION ET MODIFICATIONS

Modification de votre réservation

- Toute demande de modification (dates, type de locatif...) fait l'objet d'un règlement de 15€ et doit donner lieu à une confirmation écrite de la part du client et reste sous réserve d'acceptation. Aucune modification de séjour quelle qu'elle soit ne sera consentie à moins de 15 jours de l'arrivée. Sans confirmation écrite de votre part, 15 jours avant la date initiale d'arrivée, le séjour ne sera plus modifiable.

- Dans le cas où le contractant souhaite prolonger son séjour, le tarif en vigueur sera appliqué. En revanche, tout changement, d'une gamme supérieure à une gamme inférieure, ne donnera lieu à aucun remboursement.

- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

Prestations non utilisées

- En cas de non-présentation du client au camping alors qu'un hébergement était réservé ou en cas de séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) il n'y aura aucun remboursement.
- En cas d'annulation du fait de Camping Paradis La Grand'Métairie, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Assurance Annulation

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL FOURNIE PREALABLEMENT A LA CONCLUSION DU CONTRAT « FLEX »

Fiche d'information générée par le camping pour le compte du client dans le cadre de la souscription éventuelle d'un Contrat d'assurance « Flex ».

Ce document vous est communiqué en application des articles L112-2 et suivants, L513-2 et L521-2 et suivants du Code des Assurances. Les informations recueillies auprès de vous nous sont nécessaires afin de vous conseiller un contrat d'assurance cohérent avec vos exigences et besoins.

Vous reconnaissez, conformément à l'article L. 521-6 du code des assurances, que vous avez bien été informé de la possibilité que vous soit communiqués les informations et les documents relatifs au contrat d'assurance sur un support durable autre que le papier.

Cette fiche d'information et de conseil ne constitue pas un engagement de votre part et n'engage pas l'assureur. Pour connaître vos droits et obligations issus du contrat, vous devez vous reporter aux dispositions contractuelles qui vous seront remises préalablement à votre adhésion.

VOTRE BESOIN

Vous êtes client d'un camping et vous allez réserver une prestation de voyage.

Afin de vous prémunir contre les risques d'annulation de votre séjour, vous souhaitez bénéficier d'une garantie d'assurance.

Au regard de votre situation et des informations fournies concernant votre souhait en matière d'assurance, le Contrat d'assurance « Flex » présenté nous semble constituer la solution adaptée à votre besoin.

INFORMATION SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE

Le contrat FLEX est un contrat collectif d'assurance à adhésions individuelles et facultatives :

- **Souscrit par NEAT** (ci- après désigné par « Le Courtier Gestionnaire » ou « Neat »), société de courtage en assurances, société par actions simplifiée au capital social de 58 462,00 € dont le siège social est situé au 117 Quai de Bacalan, 33300 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 913 676 581, et auprès de l'ORIAS sous le numéro 22004644, Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux Articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances.
- **Auprès de l'Assureur Helvetia Global Solutions Ltd** (ci-après désigné par « l'Assureur » ou « Helvetia »), société anonyme de droit liechtensteinois dont le siège social est situé à l'Aeulestrasse 60, 9490 Vaduz, Principauté de Liechtenstein, immatriculée au Registre de Commerce du Principauté de Liechtenstein sous le numéro FL-0002.191.766-9, agréé en tant qu'entreprise d'assurance par l'autorité de surveillance des marchés financiers du Principauté de Liechtenstein (FMA Liechtenstein). Helvetia est autorisée à exercer les activités d'assurance en France au titre de la libre prestation des services, notifiée à l'ACPR (ID Refassu: 224324). Helvetia est soumises au contrôle de la FMA Liechtenstein, Landstrasse 109, Postfach 279, 9490 Vaduz, Principauté de Liechtenstein.
- **Distribué par le camping distributeur partenaire de NEAT.**

NEAT gère les adhésions et les sinistres par délégation d'Helvetia.

Le Contrat est présenté par le camping et son personnel dûment habilité ayant signé un contrat de subdélégation de distribution avec NEAT.

Le Contrat est soumis à la réglementation française applicable.

NEAT et Helvetia (en tant qu'entreprise d'assurance agissant en France au titre de la libre prestation des services) sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest CS 92549 75436 Paris Cedex 09.

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, NEAT est rémunérée sur la base de commissions, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance, calculée sur la base de critères qualitatifs, de manière à ne pas porter atteinte aux intérêts des clients.

TABLEAU DES GARANTIES

GARANTIES D'ASSURANCE	PLAFONDS ET FRANCHISES
<p><u>ANNULATION « TOUT SAUF »</u></p>	<p>Maxi 5000 € par personne et 30 000 € par événement.</p> <p>Sans franchise pour un motif médical.</p> <p>Franchise autres motifs : 15 € par location, sauf en cas de suppression de congés ou de vol des papiers d'identité : franchise de 25%.</p>
<p><u>ANNULATION SANS JUSTIFICATIFS</u></p>	<p>Remboursement des frais d'annulation dans la limite de 5000€ par sinistre.</p> <p>Franchise de 30% du montant total du séjour.</p>
<p><u>FRAIS DE MODIFICATION</u></p>	<p>Prise en charge à hauteur maximale de 2 000 € par personne et de 10 000 € par événement.</p>
<p><u>ARRIVEE TARDIVE</u></p>	<p>Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis de la location, avec un maximum de 4 000 € par location ou emplacement, dans la limite de 25 000 €.</p> <p>Franchise : 1 jour.</p>
<p><u>FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR</u></p>	<p>Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis, y compris les éventuels frais de nettoyage de la location, en cas de retour prématuré.</p> <p>Prise en charge à hauteur maximale de 4 000 € par personne et de 25 000 € par événement.</p> <p>Franchise : 1 jour.</p>
<p><u>VEHICULE DE REMPLACEMENT</u> suite à une panne, un accident matériel ou un vol au cours du séjour.</p>	<p>Prise en charge d'un véhicule de remplacement de catégorie équivalente au véhicule immobilisé pour une durée maximale de 3 jours consécutifs</p>
<p><u>OUBLI D'UN OBJET PERSONNEL DANS LA LOCATION</u> : Remboursement des frais d'envoi d'un objet personnel oublié dans la location</p>	<p>Prise en charge du renvoi d'un seul objet, à hauteur maximale de 150 € par dossier.</p>
<p><u>FRAIS DE SOINS VETERINAIRES ET ASSISTANCE CHIEN CHAT, y compris :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseils et alerte des organismes compétents en cas de fugue/disparition ✓ Frais de récupération ✓ Frais de dépistage de la rage (en cas de disparition à l'étranger). 	<p>Prise en charge de 2 consultations vétérinaires maximum par séjour, dans la limite de 250 € pour l'ensemble des garanties Frais de soins et Assistance.</p>

INFORMATION SUR LA GESTION DES RECLAMATIONS RELATIVES A VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

En cas de désaccord ou de mécontentement sur la mise en œuvre de votre contrat d'assurance, nous vous invitons à le faire connaître à NEAT en appelant le **05 54 54 25 22** (Service joignable de 10h à 12h et de 14h à 16h) ou en écrivant à **reclamation@neat.eu**.

Si la réponse que vous obtenez ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez adresser un courrier (en mentionnant les références du dossier concerné et en joignant une copie des éventuelles pièces justificatives) à :
partnerbusiness-nl@helvetia.ch

Helvetia s'engage à accuser réception de votre courrier dans un délai de 10 jours ouvrés. Il sera traité dans les 2 mois au plus.

Si le désaccord persiste, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance par courrier à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09
<http://www.mediation-assurance.org>

L'avis du médiateur de l'assurance ne lie pas les parties, lesquelles sont libres d'accepter ou de refuser sa proposition de solution et de saisir le tribunal compétent.

Les dispositions du présent paragraphe s'entendent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

RENONCIATION EN CAS DE MULTI-ASSURANCE

Annexe à l'article A. 112-1 du Code des Assurances :

Vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de trente jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités. Toutefois, si vous bénéficiez d'une ou de plusieurs primes d'assurance qui vous sont offertes, de telle sorte que vous n'avez pas à payer une prime sur un ou plusieurs mois au début d'exécution du contrat, ce délai ne court qu'à compter du paiement de tout ou partie de la première prime.

L'exercice du droit de renonciation est subordonné aux quatre conditions suivantes :

- 1° Vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- 2° Ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- 3° Le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- 4° Vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit à renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de trente jours à compter de votre renonciation.

Par ailleurs, pour éviter un cumul d'assurances, vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le contrat que vous avez souscrit.

Modèle de lettre de renonciation :

« Je soussigné(e), (Nom, Prénom et Adresse), déclare renoncer à mon adhésion à la garantie FLEX. Fait le (Date et Lieu), Signature ».

Lorsque vous exercez votre faculté de renonciation, l'Assureur est tenu de rembourser, le cas échéant, le montant de la prime payée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'exercice du droit de renonciation.

Toutefois, l'intégralité de la prime reste due à l'Assureur si vous exercez votre droit de renonciation alors qu'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat est intervenu durant le délai de renonciation de 30 jours.

Attention : Le droit de renonciation ne s'applique pas aux polices d'assurance de voyage ou de bagage ou aux polices d'assurance similaires à court terme d'une durée inférieure à un mois.